Le 8 janvier 2020

Nº de dossier : R-4111-2019

Demande de renseignements nº 1 caviardée de la Régie à Hydro-Québec

Page 1 de 7

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS Nº 1 CAVIARDÉE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) SUR LA DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE À LA RÉFECTION ET AU REMPLACEMENT D'INSTALLATIONS À PROXIMITÉ DE LA NEMISCAU

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ACTUELLES

1. Référence : Pièce <u>B-0004</u>, p. 8 et 9.

Préambule:

Le Transporteur décrit les installations actuelles suivantes :

- Complexe résidentiel :
 - o Résidences A, B, et C;
 - o Centre communautaire (incluant une cafétéria et des installations de loisirs);
 - o Roulottes 24 et 25:
- Campement de la Nemiscau.

Le Transporteur indique que ces installations doivent être rénovées ou remplacées à brève échéance.

À partir des données fournies par le Transporteur, la Régie a préparé le tableau suivant :

TABLEAU 1

Installations actuelles	Chambres	Salles de	Année	Années	Durée de	Coût	Amortissement	Valeur
	(ch)	bains	origine	travaux	vie utile	historique	cumulé	nette
		(sdb)			(moyenne)			
COMPLEXE RÉSIDENTIEL								
Résidence A			1986	2008-2009				
Résidence B			1986	2008-2009				
Résidence C			1986	2008-2009				
Total Résidences A,B, C	96 ch	96 sdb	1986	2008-2009				
Centre communautaire			1986					
Roulotte 24 (1)	7 ch		1991					
Roulotte 25 (1)	7 ch		1991					
Roulotte 26	21 ch		2010					
Total Roulottes 24, 25, 26	35 ch							
Services municipaux								
CAMPEMENT								
15 roulottes	150 lits		1976					
Total								

Note 1: Datant du début des années 80, installées au complexe résidentiel en 1991.

Demandes:

- 1.1 En considérant l'état de détérioration des installations actuelles décrit par le Transporteur, veuillez indiquer pourquoi le dépôt de la demande de réfection et de remplacement d'installations n'a pas été fait plus tôt. Veuillez élaborer.
- 1.2 Veuillez compléter le tableau 1 présenté au préambule (cellules ombragées en gris). Si le système comptable ne fournit pas ce niveau de détail, veuillez indiquer un ordre de grandeur.

DESCRIPTION DES TRAVAUX VISÉS PAR LE PROJET

2. Références : (i) Pièce <u>B-0004</u>, p. 11 à 13;

(ii) Pièce B-0008, p. 5.

Préambule:

(i) Le Transporteur décrit les installations du Projet de façon détaillée :

- Complexe résidentiel :
 - o Résidences A, B, et C;
 - o Nouvelle résidence (résidence D);
 - O Démantèlement des roulottes 24 et 25;
 - o Centre communautaire;
 - Services municipaux;
- Démantèlement partiel du campement de la Nemiscau.
- (ii) Le Transporteur présente les coûts des travaux avant-projet et projet par élément de coûts, totalisant 95,1 M\$.

La Régie a préparé le tableau suivant :

TABLEAU 2

Installations	Chambres	Salles de	Année	Installations du Projet		Installations actuelles	
	(ch)	bain	des	Durée de	Coût du	Coût	Coût
		(sdb)	mises en	vie utile	Projet	historique	historique
			service	(moyenne)		(Tableau 1)	actualisé (1)
COMPLEXE RÉSIDENTIEL							
Résidence A			Janvier 2021				
Résidence B			Février 2021				
Résidence C			Avril 2021				
Résidence D	72 ch		Juin 2021				
Total Résidences A,B,C, D	168 ch						
Centre communautaire			Décembre 2021				
Roulotte 24	démantèle	ment					
Roulotte 25	démantèle	ment					
Roulotte 26	21 ch		2010				
Total Roulottes 24, 25, 26	21 ch						
Services municipaux							
Services municipaux							
CAMPEMENT	démantèle	ment parti	el				
Total							

Note 1: en dollars 2019

Demandes:

2.1 Veuillez compléter le tableau 2 présenté au préambule (cellules ombragées en gris), incluant les coûts de démantèlement. Veuillez expliquer les différences entre le coût des installations du Projet totalisant 95,1 M\$ et la valeur actualisée en dollars 2019 du coût des installations actuelles, par installation.

2.2 Veuillez fournir les données des installations d'un projet comparable, si disponible, sous le même format que le tableau 2. Veuillez expliquer les différences entre le coût des installations du Projet et le coût des installations du projet comparable, par installation.

3. Références : (i) Pièce <u>B-0004</u>, p. 11;

(ii) Pièce <u>B-0004</u>, p. 14.

Préambule:

- (i) « Une nouvelle résidence, la résidence D, de 72 chambres, sera construite afin de remplacer les 14 chambres des roulottes 24 et 25 de même que les 150 des dortoirs du campement de la Nemiscau qui seront démantelés. Ces 72 chambres seront suffisantes pour combler le besoin estimé en logement dans la région. Elle sera positionnée à la suite des résidences existantes et à proximité de la résidence C. Un corridor fermé relira la résidence D à la résidence C. » [nous soulignons]
- (ii) « La solution retenue, soit la construction d'une résidence de 72 chambres pour remplacer à la fois les dortoirs du campement et les roulottes 24 et 25, constitue une solution permettant d'assurer la pérennité de l'offre de logement en étant adaptée aux besoins du Transporteur. En effet, elle vise à permettre le logement des travailleurs dans un secteur névralgique et éloigné du réseau de transport afin d'assurer sa fiabilité. Le Transporteur constate un taux moyen d'occupation du complexe résidentiel de l'ordre de 85 %. Quant aux dortoirs du campement, leur utilisation varie selon les activités. Basé sur l'occupation du campement et des résidences, le Transporteur juge que la construction d'une résidence de 72 chambres permettra de répondre à la demande de logement dans ce secteur isolé en remplacement des 150 lits des dortoirs du campement et des 14 chambres des roulottes 24 et 25. » [nous soulignons]

Demandes:

- 3.1 Veuillez indiquer comment a été établi le taux moyen d'occupation du complexe résidentiel de 85 %. Veuillez fournir le détail du calcul.
- 3.2 Veuillez fournir le taux moyen d'occupation du complexe résidentiel (en %), pour chacune des années 2015 à 2019 (réel) et des années 2020 à 2024 (prévision).
- 3.3 Veuillez expliquer pourquoi le taux moyen d'occupation visé est de 85 %, et non pas de 95 % ou 100 %. Veuillez élaborer.

Le 8 janvier 2020

Nº de dossier : R-4111-2019

Demande de renseignements nº 1 caviardée de la Régie à Hydro-Québec

Page 5 de 7

4. Référence : Pièce <u>B-0004</u>, p. 20.

Préambule:

- « Enfin, suivant la pratique établie depuis la réglementation des activités du Transporteur, ce dernier fera état de leur évolution lors du dépôt de son rapport annuel à la Régie, si celle-ci le requiert. Selon les indications de la Régie, le Transporteur présentera :
 - le suivi des coûts réels du Projet sous la même forme et le même niveau de détail que ceux du <u>tableau 3</u>; » [nous soulignons]

Demande:

4.1 Veuillez confirmer que le suivi des coûts réels du Projet sera présenté sous la même forme et le même niveau de détail que ceux du tableau 4 et non du tableau 3. Sinon, veuillez expliquer.

ACTIVITÉS DE CONSULTATION

5. Référence : Pièce <u>B-0005</u>, Annexe 2, p. 3.

Préambule:

« La démarche de participation du public relative au Projet s'est déroulée au mois de janvier 2019.

Cette démarche, a donné lieu à deux rencontres, notamment :

- une rencontre avec le Conseil de bande de Nemaska le 16 janvier 2019;
- une entrevue d'utilisation du territoire avec le maître de trappage du lot de piégeage R16 le 18 janvier 2019.

En résumé, le projet présenté par Hydro-Québec est accueilli favorablement par les membres du Conseil de bande de Nemaska et par le maître de trappage.

Les activités de participation du public auprès du milieu cri sont maintenant terminées. Elles ont permis de recueillir les principales préoccupations et attentes du milieu. » [nous soulignons]

Demandes:

- 5.1 Veuillez indiquer les principales préoccupations et attentes du milieu cri et indiquer comment le Transporteur en a tenu compte dans le Projet.
- 5.2 Veuillez fournir une pièce justificative au soutien de l'affirmation selon laquelle le Projet est accueilli favorablement par les membres du Conseil de bande de Nemaska.

5.3 Veuillez préciser si le Conseil de bande de Nemaska a été avisé par le Transporteur de l'Avis public relatif à la présente demande. Si oui, à quelle date?

COÛTS DÉTAILLÉS

6. Référence : Pièce <u>B-0008</u>, p. 7.

Préambule:

« Le Transporteur présente au tableau 2 une ventilation des coûts de la rubrique « Client » du tableau 1. Ces coûts s'élèvent à 4,7 M\$, soit 0,5 % du coût total du Projet de 95,1 M\$. »

Demande:

- 6.1 Veuillez confirmer que les coûts de la rubrique « Client » s'élèvent à 0,5 M\$ et non pas à 4,7 M\$. Sinon, veuillez expliquer.
- **7. Références :** (i) Décision <u>D-2003-68</u>, p. 18;
 - (ii) Dossier R-3497-2002, pièce HQT-12, document 1, p. 26;
 - (iii) Pièces <u>B-0008</u> (version caviardée), p. 9 et <u>B-0006</u> (sous pli confidentiel), p. 9.

Préambule:

(i) Les provisions demandées par le Transporteur pour les contingences du projet entier de Toulnustouc et de ces différents éléments sont ainsi établies:

« À partir du tableau 1, si on exclut les frais financiers et les frais généraux, les provisions pour contingences correspondent aux pourcentages suivants :

Ligne Toulnustouc – Micoua 6,2 %
Poste élévateur de la centrale 7,8 %
Poste de Micoua 10,4 %
Poste et lignes de Bergeronnes 9,4 %
Autres postes 11,8 %
Total du Projet 8,6 % .»

(ii) Voici la réponse du Transporteur à la question de la Régie sur l'évaluation des risques du projet de Toulnustouc :

« R10.1 Les risques visés par cette question sont ceux inhérents à la réalisation et à la construction du projet.

Le 8 janvier 2020

Nº de dossier : R-4111-2019

Demande de renseignements nº 1 caviardée de la Régie à Hydro-Québec

Page 7 de 7

Les facteurs de risque associés au projet sont décrits à la pièce HQT-6, document 1, aux pages 15 et 16 de 16. Globalement, les risques du projet sont comparables aux risques d'autres projets de même nature.

Les modifications requises au poste de Bergeronnes comportent toutefois des éléments de risques techniques plus élevés pour le Transporteur dû au fait qu'il s'agit de la première fois qu'il ajoute de la compensation série dans un poste existant. Ainsi, l'homologation du disjoncteur de contournement constitue un élément de risque important dans la réalisation de cette composante du projet. » [nous soulignons]



Demandes:

- 7.1 Le présent projet comporte des travaux relativement peu complexes tandis que celui de Toulnustouc incluait de la compensation série aux Bergeronnes (référence (ii)) avec une composante risque élevée. Veuillez commenter le différentiel des provisions pour contingences entre le présent projet (référence (iii)) et le projet de Toulnustouc (référence (i)).
- 7.2 Veuillez fournir le détail des hypothèses et des calculs utilisés afin d'obtenir la provision pour contingences de pour le projet (référence (iii)).
- 7.3 Veuillez fournir le taux de contingence (en %) des projets à risque comparable, sous pli confidentiel. Veuillez commenter.